

Otmar Seul

Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense

e-mail: otmarseul@hotmail.com

phone: +33 014 097 7770

DOI: 10.15290/mhi.2014.13.01.08

Réseau international de coopération universitaire et universités d'été avec pays tiers : la réussite d'un *cursus intégré* franco-allemand ouvert sur le monde

SUMMARY

International network of universities and academic cooperation with third countries – the success of the Franco-German Summer University that is open to the world

During the 27 years of their existence, the Franco-German courses in Legal Sciences of Paris Ouest-Nanterre-La Défense (formerly Paris X-Nanterre) created in 1986, quickly evolved into cross-border activities and during the 1990s became the center of a veritable international network of academic cooperation. Its most innovative idea was the creation in 2004, of the Franco-German summer university with participation open to third countries both within and outside of Europe.

Key words: Franco-German summer university, Paris Ouest-Nanterre-La Défense, academic cooperation

Słowa kluczowe: Francusko-Niemiecki letni uniwersytet, Paris Ouest-Nanterre-La Défense, współpraca akademicka

Durant les 27 ans de leur existence¹, les formations franco-allemandes en sciences juridiques de Paris Ouest-Nanterre-La Défense (Paris X-Nanterre) créés en 1986, ont rapidement évolué vers des activités transfrontalières pour devenir, déjà au cours des années 1990, le centre d'un véritable *réseau international de coopération universitaire*. Son idée la plus novatrice: la création, depuis 2004, d'*universités d'été franco-allemandes* avec des pays tiers en Europe et hors Europe.

¹ Voir la contribution de Stephanie Rohlfig-Dijoux dans le présent ouvrage, pp. 159–169. Sur la genèse des cursus, voir notamment Otmar Seul : Les cursus binationaux : une étape vers l'harmonisation des études en Europe. Le cas des cursus intégrés Paris X / Potsdam en sciences juridiques; in O. Seul, B. Zielinski, U. Dupuy (dir.): De la communication interculturelle dans les relations franco-allemandes, Ed. Peter Lang Berne, Francfort s. M., New York, Oxford, Vienne 2003, pp. 285–310; <https://docs.google.com/file/d/0BwS6msy80fPZNTczOGNiZTUtOTBjMC00MDEyLWFhZTItMTE3ZmUyODk3ZjBh/edit?hl=fr&pli=1>.

1. Les phases de l'*internationalisation* du cursus franco-allemand depuis sa création en 1986/87

La rétrospective que je propose nous permettra de distinguer quatre phases²:

1. À partir de 1990/1991, pour accentuer le caractère binational de nos formations : mise en place de la mobilité étudiants et enseignants avec des universités des pays germanophones dans le cadre du **programme Erasmus-Socrates**. Ces échanges valident les résultats des matières passées à l'étranger pour l'obtention du diplôme de l'université d'origine. La mobilité étudiante implique, rapidement, l'arrivée de nombreux étudiants des pays germanophones à Nanterre, qui devient la première destination en France pour les étudiants en droit de ces pays. Dès le début des années 1990, nous obtenons pour un nombre grandissant de ces étudiants le droit de les inscrire à un diplôme d'État français en droit. Dans le cadre de nos échanges, plus de 600 étudiants, presque exclusivement d'origine allemande, ont réussi au fil des années à obtenir des diplômes de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles et, après la réforme L-M-D (2005/2006), des diplômes de Licence et Master en droit. Les échanges Erasmus vont également de pair avec une forte mobilité enseignante, indispensable au bon fonctionnement du programme Droit allemand à Nanterre. Or, après quelques semestres, nous offrons déjà, tous diplômes confondus, plus de 25 cours en droit allemand.

2. À partir de 1993/94, pour proposer une formation d'excellence binationale délivrant deux diplômes (français et allemand) : création et développement du **cursus intégré franco-allemand Nanterre/Potsdam** – niveaux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles et, à partir de 2005/2006, niveaux Licence et Master – avec le soutien du *Collège Franco-Allemand pour l'Enseignement supérieur* et "dès 2000" de l'*Université Franco-Allemande* (UFA). Avec la mise en place à Potsdam d'un cursus *droit français* parallèlement au programme initiant au droit allemand, les conditions pour le développement d'un cursus intégré franco-allemand sont désormais remplies. Le caractère intégré du cursus se manifeste dans la validation du diplôme étranger par l'université d'origine³.

² L'essentiel de ce chapitre a été déjà publié in NEWSLETTER DE L'ACFA (Nanterre), n° 5, septembre 2013, <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/wp-content/uploads/2013/10/Interview-Monsieur-Otmar-Seul.pdf>, Pour de plus larges informations sur chacune de ces phases, voir <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/> rubrique 6: «Les formations franco-allemandes hier et aujourd'hui», sous-rubrique 2 «Historique» texte: L'internationalisation des études et de la recherche.

³ Par exemple, la quatrième année sanctionnée par le niveau I du Master en droit à Nanterre est reconnue à Potsdam comme épreuve validée dans le domaine de spécialisation *Französisches Recht* (SchwerpunktbereichsPrO der Juristischen Fakultät). Dans ce cas, l'ensemble de cette formation spécialisée a exclusivement lieu à Nanterre. Ce résultat du Master niveau 1 entre pour 30% dans la note finale du Premier Examen d'État en droit (*Erste Juristische Prüfung*).

3. À partir de 1995/96, pour ancrer nos cursus intégrés dans *l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche*, ouvrir des carrières internationales à nos diplômés et promouvoir les langues et cultures juridiques française et allemande en Europe : développement d'un **réseau européen de coopération universitaire** et de projets de coopération avec des universités de pays tiers (y compris non européens). Nous avons fait de nos cursus franco-allemands le pivot et le centre d'un réseau européen dans le domaine des sciences juridiques⁴. Fondé donc notamment sur des accords Erasmus-Socrates et regroupant aujourd'hui plus de 40 établissements partenaires, ce *Nanterre network* (réseau informel) se construit en trois étapes majeures :

1° en intégrant, suite à l'Unification allemande (1990), les Facultés de Droit de l'Université Humboldt de Berlin, de Halle-Wittenberg, Potsdam, Dresde (TU) et d'autres universités des *nouveaux Länder* ;

2° en s'ouvrant dès 2000 aux universités de l'Europe centrale et orientale (Pologne, Pays baltes notamment) et donc pour certaines avant l'adhésion de leur pays à l'Union européenne (2004) ;

3° en admettant dès 2006 les universités turques (dont l'Université d'Istanbul, les universités Galatasaray, Yeditepe, et Bilgi), des établissements donc d'un pays en procédure d'adhésion à l'Union européenne.

Régulièrement organisées depuis 1995, les délégués des universités partenaires se penchent depuis la *Déclaration de Bologne* (1999) lors de leurs *Rencontres annuelles* (Prague, Vilnius, Lodz, Riga, Paris, Fribourg/Suisse, Istanbul, Séville, Barcelone/Andorre, Berlin, Lisbonne, Vienne) notamment sur le développement de *l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche* et sur l'adaptation de leurs systèmes nationaux d'enseignement supérieur aux standards européens. La coopération scientifique est complexe : plus de 30 séminaires et colloques ont-ils d'ores et déjà eu lieu à Nanterre et dans nos universités partenaires. Traitant dans les années 1990 des questions juridiques et politiques de l'unité allemande, ils ont, par la suite, mis l'accent sur les questions de l'intégration européenne, par exemple, sur la problématique de l'Europe sociale. Couplées avec un colloque ou une journée d'études, les *Rencontres annuelles* mènent une réflexion sur les grandes tendances de *l'harmonisation du droit* en cours dans les pays de l'Union européenne.

4. À partir de 2009/2010, pour promouvoir le multilinguisme et ainsi améliorer les perspectives professionnelles de nos diplômés : la possibilité pour les étudiants des cursus intégrés franco-allemands d'opter pour **une formation trilingue au niveau Master**. Si les projets de coopération des cursus

⁴ <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/reseau-europeen-de-cooperation-universitaire> [archive];
<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/wp-content/uploads/2013/11/Internationalisierung-von-Lehre-u-Forschung-Modell-der-dt-frz-Studieng%C3%A4nge-Paris-OuestPotsdam.pdf>

intégrés avec des pays tiers ont la vocation d'y éveiller l'intérêt pour les langues et cultures juridiques française et allemande, ne négligeons pas non plus la possibilité qu'apportent ces projets d'une immersion de nos étudiants et enseignants dans une autre langue et une autre culture. Nous proposons aux étudiants de niveau Master 2 retenus une deuxième option en langue et droit étrangers, un séjour d'études d'un an dans le pays tiers de leur choix se concluant par une **étude comparée trinationale**⁵. Notre option trilingue pourrait être particulièrement bien accueillie par les étudiants issus des populations immigrées, dont le nombre parmi nos inscrits va grandissant. Elle permet un retour aux sources; elle ouvre de nouvelles perspectives professionnelles extrêmement intéressantes pour leur avenir, notamment dans un contexte international où les peuples du Maghreb et du Proche et Moyen Orient expriment avec ferveur leur volonté de réformes profondes, pour engager leurs pays dans une transition vers la démocratie et l'État de droit. Des projets d'études pourraient être tournés vers l'ouverture des droits français et allemand aux droits des pays arabes. Cette diversité culturelle renouvelée s'accompagne de l'ouverture d'esprit et de la convivialité qui font la particularité de nos formations franco-allemandes. Et ce n'est peut-être pas le moindre apport de notre option trilingue que d'œuvrer ainsi en faveur d'un vrai *dialogue entre les cultures*.

Notre idée la plus novatrice fut assurément de créer dès 2004, année de l'élargissement de l'Union européenne notamment aux pays de l'Europe centrale et orientale, des *universités d'été franco-allemandes* avec des pays tiers ouvertes aux doctorants et étudiants en Master.

2. Les *universités d'été franco-allemandes* avec pays tiers – perspectives géopolitiques⁶

En accordant en septembre 2012 son patronage à la 2ème Université d'été franco-allemande et européenne consacrée au droit de l'énergie et de l'environnement, le Ministre délégué français chargé des Affaires européennes de l'époque, Bernard Cazeneuve, a voulu rendre hommage à une formule de prérentrée académique dont « le succès ne se dément pas et qui s'exporte

⁵ Des projets sont réalisés ou en cours de réalisation: en premier lieu, avec des universités des pays anglophones ou en second lieu, avec des universités de pays non-anglophones offrant une formation en droit anglo-américain (à noter: depuis 1992, des cours d'Anglais juridique obligatoires figurent au programme de nos cursus).

⁶ Nous reprenons dans ce chapitre l'essentiel d'un texte publié en août 2013 sur notre site : <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/les-universites-dete-franco-allemandes-avec-pays-tiers-perspective-s-geopolitiques>; voir aussi NAHE-ZEITUNG (RHEIN-ZEITUNG), Coblenz (Allemagne) du lundi 11 novembre 2013, p. 9.

même, ce qui contribue au rayonnement de la coopération franco-allemande en Europe»⁷.

En effet, l'Université de Paris Ouest-Nanterre-La Défense peut se targuer d'être pionnière en matière de création d'universités d'été franco-allemandes et européennes en sciences juridiques et de voir ce nouveau type d'internationalisation des études et de la recherche figurer en bonne place parmi les manifestations du cinquantenaire du *Traité de l'Élysée*⁸. Favorisant le transfert des connaissances en recourant à des approches de droit comparé, sa démarche reflète parfaitement celle que les cursus franco-allemands de Paris Ouest-Nanterre-La Défense ont promue dans le cadre de leur réseau européen de coopération universitaire (*Nanterre network*). Si la coopération entre la France et l'Allemagne s'est avérée un formidable vecteur des échanges universitaires – par la mise en place de cursus intégrés transfrontaliers et de cotuelles de thèses binationales – force est de constater que ces nouvelles structures impliquent, depuis plusieurs années déjà, des pays tiers extérieurs au couple franco-allemand. Soutenus par l'*Université Franco-Allemande* (UFA), l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense et ses partenaires allemands (principalement Potsdam) ont ouvert leurs cursus intégrés franco-allemands aux universités d'autres pays d'Europe voire du Monde. Dans ce cadre, ils ont développé des projets d'études et de recherche tri-nationaux en droit comparé baptisés *universités d'été et ateliers pour jeunes chercheurs*⁹.

2.1. Le modèle européen des universités d'été avec pays tiers (2004–2014)

Les universités d'été présentent – aussi bien pour leurs objectifs que pour leur fonctionnement – un certain nombre d'atouts qui les rendent originales et attrayantes par rapport à l'offre académique classique.

Relevons-en notamment cinq :

1° Les universités d'été offrent des perspectives fructueuses en se focalisant sur les enjeux juridiques de l'**intégration européenne**, donc des questions sociétales vitales, comme le souligne à juste titre Bernard Cazeneuve : « Le droit

⁷ <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/universite-dete-franco-allemande-et-europeenne-en-droit-de-lenvironnement-et-de-lenergie-cooperation-paris-ouestfachhochschule-trier/>

⁸ Ce *traité d'amitié franco-allemand* est un traité bilatéral entre la République fédérale d'Allemagne et la République française signé au palais de l'Élysée le 22 janvier 1963 par le chancelier allemand Konrad Adenauer et le président français Charles de Gaulle. Le traité de l'Élysée fixe les objectifs d'une coopération accrue entre l'Allemagne et la France dans les domaines des relations internationales, de la défense et de l'éducation. Sur le plan politique, il établit un programme pour l'organisation de sommets militaires ou inter-gouvernementaux, afin de soutenir une coopération dans de nombreux domaines, au nombre desquels les Affaires Étrangères et la Défense.

⁹ <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/universites-dete-et-ateliers-de-recherche-franco-allemands-et-europeens>.

accompagne, guide et encadre l'évolution de nos sociétés. Il contribue donc à leur convergence, qui est un des objectifs politiques de la relation franco-allemande depuis 1963». Organisées depuis 2004 – année de l'élargissement de l'Union européenne vers les pays d'Europe centrale et orientale – ces universités d'été se proposent, à l'instar de la première et principale d'entre elles (organisée par Paris Ouest, Francfort s.M. et Vilnius), qui a lieu chaque année dans la capitale lituanienne, de suivre l'évolution du droit dans le cadre de l'Union européenne en analysant les grandes lignes du **processus d'harmonisation des législations et pratiques** en cours.

2° Ancrées essentiellement dans le domaine du **droit européen comparé**, les universités d'été contribuent non seulement à la compréhension juridique mutuelle, mais aussi à la découverte des dimensions sociétales des pays. Insistant – après le refus, par référendum, du traité établissant une Constitution pour l'Europe par les Pays-Bas et la France en 2005 – sur les contraintes et les obstacles qui freinent le processus d'intégration européenne, leurs organisateurs estiment qu'une réflexion s'impose pour cerner la question de l'**identité européenne** et pour mieux expliquer le projet européen, ses présupposés et ses politiques dans le contexte de la mondialisation. Autrement dit, la diversité des intervenants – une large place est faite aux historiens, politistes, économistes et sociologues – permet une **approche pluridisciplinaire** dans le traitement de questions juridiques et révèle des problématiques parfois insoupçonnées.

3° Réunissant enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants (en général de niveau Master) dans une ambiance conviviale et moins formelle que celle habituellement rencontrée sur les bancs de l'université, les universités d'été se prêtent à des **démarches pédagogiques novatrices**. Conçues comme un **forum ouvert au dialogue**, elles sont susceptibles de contribuer à une meilleure perception du droit et à l'enrichissement intellectuel des étudiants et des doctorants, voire de valoriser ceux-ci comme interlocuteurs des enseignants-chercheurs et des professionnels. Les ateliers permettent une implication intensive des étudiants dans une démarche interactive : encadrés par des enseignants-chercheurs, ils participent à un travail de groupe initié en amont de l'université d'été et présentent les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un atelier.

4° Les universités d'été organisées dans des pays tiers ont vocation à éveiller l'intérêt pour les **langues et cultures juridiques française et allemande**. Elles offrent la possibilité d'une immersion des étudiants et enseignants allemands et français dans la langue et la culture du pays tiers. Leur effet collatéral, peut-être le plus frappant, réside dans le fait qu'elles font découvrir aux étudiants le métier d'interprète et de traducteur : le français et l'allemand étant les langues de travail, ceux-ci sont amenés à s'exercer à l'interprétation consécutive des conférences ! Le recours à la langue anglaise a déjà eu lieu, mais il est atypique pour nos Universités d'été. Nous les considérons comme une occasion

de transmettre, autant que faire se peut, nos cultures juridiques nationales par l'intermédiaire de nos langues nationales. Derrière cette conception, il y a l'idée d'une saine émulation, d'une Europe dynamique qui dans un monde toujours plus global refuse toute évolution mono-culturelle et donc l'orientation uniforme calquée sur le 'modèle' anglo-américain. L'Europe affirme ainsi sa diversité linguistique et culturelle.

5° Pour les étudiants, la **validation des résultats des universités d'été** est possible : les notes obtenues dans le cadre des ateliers peuvent être comptabilisées au titre du contrôle continu des matières correspondantes du cursus franco-allemand intégré franco-allemand. Pour certains étudiants, les travaux sont fondés sur des recherches préliminaires dans le domaine de leur futur sujet de thèse, recherches qui seraient favorisées par une coopération étroite avec un *collège doctoral franco-allemand* (en cours d'élaboration).

Une autre université d'été organisée avec l'Université de Potsdam et l'*Université d'État* de Biélorussie depuis 2011 à Minsk, capitale de la Biélorussie, membre de la *Communauté des États indépendants (CEI)*, invite à mettre en place une réflexion sur l'évolution du droit dans *l'espace juridique européen* dans un cadre élargi à des pays n'appartenant pas à l'*Union européenne*¹⁰.

En 2014, une inédite *Université d'été itinérante* dans les Balkans amènera Paris Ouest-Nanterre-La Défense et Münster (Allemagne) à coopérer avec l'Université Saints Cyrille et Méthode de Skopje (Macédoine), l'Université de Pristina (Kosovo) et l'Université européenne de Tirana (Albanie). Pour les pays des Balkans, la perspective européenne (avec l'adhésion dans le futur à l'U.E.) est le garant de l'irréversibilité des réformes politiques, économiques et sociales que ces pays doivent mettre en place ainsi que de la paix et de la stabilité régionales.

En conclusion, on soulignera que ces innovations pédagogiques – dans le cadre desquelles l'étudiant est considéré comme une personne active qui participe elle-même, en accord avec les enseignants-chercheurs, à la construction de son socle de connaissances – peuvent s'inscrire dans le contexte de la réforme des universités. En outre, elles se placent dans le cadre plus large d'une *diplomatie scientifique* franco-allemande qui pourrait proposer un instrument nouveau et original aux 'acteurs' universitaires. Le terme de *diplomatie scientifique* ne nous semble pas ici usurpé, surtout si l'on considère l'accueil qui a été fait à nos initiatives par les représentants diplomatiques français et allemands à travers l'Europe voire hors d'Europe, à Tunis ou, dernièrement, à Lima.

¹⁰ <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/cooperation-hors-europe/> ; <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/lima-2013-discours-douverture-par-le-professeur-otmar-seul/> [archive]

2.2. En 2013, création d'universités d'été franco-allemandes avec pays tiers au Maghreb et en Amérique latine

En « délocalisant le campus » via ces universités d'été, nous allons à la rencontre de nouveaux publics et de nouveaux partenaires. Les échanges pédagogiques et scientifiques en sont enrichis et assurent aux enseignants et étudiants la découverte d'autres cultures universitaires et sociétales. Cette découverte n'est dorénavant plus limitée à l'espace européen. Ainsi les Universités de Paris Ouest-Nanterre et de Potsdam ont-elles récemment lancé un **dialogue franco-allemand avec les pays du Maghreb** sous la forme d'une université d'été en coopération avec Tunis-El Manar. Invitées par la Fondation Robert Bosch et l'UFA à travailler sur une « approche interdisciplinaire des sciences publiques : droit civil, droit administratif, politique, économie, société, droit comparé », les deux universités et leur partenaire tunisien ont accepté une mission aux enjeux géopolitiques marqués, en se proposant :

- d'analyser les évolutions juridiques, politiques, économiques et socio-culturelles de la Tunisie dans la période actuelle et, dans la mesure du possible, dans d'autres pays du Maghreb en voie de refondation (elles ont la ferme conviction que la Tunisie, berceau du « printemps arabe », a le potentiel pour réussir, progressivement, aussi bien la transition démocratique que la restructuration et la revitalisation de son économie) ;
- d'examiner dans une approche pluridisciplinaire (France, Allemagne, Pays du Maghreb) les expériences historiques des différents pays dans les domaines en question afin de faire émerger des points de comparaison et de convergence qui pourraient alimenter la réflexion sur les politiques publiques les mieux adaptées à la situation du Maghreb.
- d'élargir ensuite le débat à l'espace méditerranéen, situé au carrefour des droits européens et nord-africains, et en particulier aux conditions de la mise en œuvre d'un cadre commun de coopération.

En 2013, le *modèle nanterrois* s'exporte également, pour la première fois, dans un pays de l'Amérique latine : une **Université d'été franco-germano-péruvienne sur « Démocratie et État de droit »** est créée à la *Pontificia Universidad Católica del Perú* à Lima. Deux innovations marquent cette manifestation : non seulement elle dépasse le cadre universitaire et s'ouvre à la société civile en programmant des conférences à l'Institut français et à l'Institut Goethe (à partir de 2014), mais sur proposition d'Eda A. Rivas Franchini, Ministre de la Justice du Pérou, elle se voit reconnaître une *mission formatrice* bénéfique aux fonctionnaires du Ministère. Le Pérou, il est vrai, est une jeune démocratie qui a connu de nombreuses violations des droits de l'Homme pendant les dictatures successives et lors de la lutte contre le terrorisme du Sentier Lumineux. Lors de notre entretien avec la Ministre et ses deux vice-ministres (le 29 avril 2013 à Lima), il s'est avéré qu'il y a une volonté du gouvernement péruvien

de faire participer ses fonctionnaires notamment à nos ateliers sur la défense des droits de l'Homme, la gouvernance d'un *Etat de droit social* et la *démocratie citoyenne*¹¹.

Ainsi, les universités d'été avec des pays tiers peuvent-elles être l'instrument souple d'échanges de plus en plus diversifiés entre enseignants-chercheurs et professionnels et ouvrir des perspectives géopolitiques insoupçonnées.

Bibliographie

Gonzales-Palacios C., Rensmann, T., Seul, O., Tirard, M., *Préface* à « Democracia y Estado de derecho / Démocratie et État de droit / Demokratie und Rechtsstaat », in: C. Gonzales-Palacios, T. Rensmann, M. Tirard (dir.), Lima, Ambassade de France au Pérou 2013, pp. 27–31.

Nahe Zeitung, *Otmar Seul initiiert Sommer Uni-Veranstaltungen in Europa, Afrika und Übersee*, Koblenz (Rhein-Zeitung), 11. November 2013, s. 9.

Schultheiss K., *Otmar Seul und sein europäisches Netz*, in: Heimatkalender Landkreis Birkenfeld 2010, s. 264–266 (Rheinland-Pfälzische Bibliographie).

Seul O., *Les cursus binationaux : une étape vers l'harmonisation des études en Europe. Le cas des cursus intégrés Paris X / Potsdam en sciences juridiques*, in : O. Seul, B. Zielinski, U. Dupuy (dir.), *De la communication interculturelle dans les relations franco-allemandes*, Frankfurt a. Main–New York–Oxford–Vienne 2003 <https://docs.google.com/file/d/0BwS6msy80fPZNTczOGNiZTUtOTBjMC00MDEyLWFhZTItMTE3ZmUyODk3ZjBh/edit?hl=fr&pli=1>.

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/wp-content/uploads/2013/10/Interview-Monsieur-Otmar-Seul.pdf>.

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/reseau-europeen-de-cooperation-universitaire> [archive].

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/wp-content/uploads/2013/11/Internationalisierung-von-Lehre-u-Forschung-Modell-der-dt-frz-Studieng%C3%A4nge-Paris-OuestPotsdam.pdf>.

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/les-universites-dete-franco-allemandes-avec-pays-tiers-perspectives-geopolitiques>.

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/universite-dete-franco-allemande-et-europeenne-en-droit-de-lenvironnement-et-de-lenergie-cooperation-paris-ouestfachhochschule-trier/>.

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/universites-dete-et-ateliers-de-recherche-franco-allemands-et-europeens>.

¹¹ v. <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/cooperation-hors-europe/> ; <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/lima-2013-discours-douverture-par-le-professeur-otmar-seul/> [archive].

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/universite-dete-franco-germano-bielorusse-minskbelarus-depuis-2011/>.

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/cooperation-hors-europe/>.

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/lima-2013-discours-douverture-par-le-professeur-otmar-seul/> [archive].